

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 884/SG/CD rendant exécutoire les délibérations n° 477/6e L et n° 478/6e L du 24 mai 1968 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en matière domaniale.

n° 884/SG/CD

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
7 juin 1968

Numéro JO  
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro  
25 juin 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en date du 24 mai 1968: — n° 478/6e L, accordant. à M. Mohamed Ahmed Kassim la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djbouti, Plateau du Marabout, lot n° 584 du lotissement du Marabout ; — n° 477/6e L, accordant à MM. Ahmed et Ali Silai Abakari la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, Quartier de la Plaine, lot n° 95.